



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

AVIS DE PUBLICATION (article 451 CM)

ENTRÉ EN VIGUER DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-21

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

Est par la présente donnée par le soussigné, **VINCENT THIBAUDEAU**,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, tenue par visioconférence étant donné les consignes sanitaires du gouvernement, la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté le règlement no 01-21, règlement ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2021;

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site Web de la Municipalité : www.saintgabriellalemant.qc.ca, ou en faisant la demande par courriel à dg@saintgabriellalemant.qc.ca.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

DONNÉ À ST-GABRIEL-LALEMANT, CE 20^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021.

**VINCENT THIBAUDEAU, Directeur général /
secrétaire-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **VINCENT THIBAUDEAU**, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Gabriel-Lalemant, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de janvier 2021.

**VINCENT THIBAUDEAU, directeur général
secrétaire-trésorier**

